

# CP16/09/2024 SEMAINE DE LA LAICITE

## Commission permanente

**Date du vote :** 16-09-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

Attribution de subventions

*Dossiers de l'édition*

LAI00022      24 - F - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - SEMAINE DE LA LAICITE

**Nombre de dossiers** 1


**Observation :**

**PROMOTION DE LA LAICITE - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 65 020 65748.221 0 P101**

**PROJET : DIVERS**

Nature de la subvention :

 <b>LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35</b>									<b>2024</b>	
45 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES							ACL00318 - D3538721 - LAI00022			
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ligue de l'enseignement 35	soutien à l'organisation de la semaine de la laïcité en Ille-et-Vilaine	FON : 26 092 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €		

**Total général :**

		<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	
--	--	-------------------	-------------------	--

**Avenant à la  
convention de partenariat entre  
le Département d'Ille-et-Vilaine  
et la ligue de l'enseignement pour l'organisation des semaines  
breilliennes de la laïcité**

Entre :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la décision de la commission permanente en date 16 septembre 2024, d'une part,

Et

**La Ligue de l'Enseignement d'Ille-et-Vilaine**, domiciliée au 45 rue Capitaine Magnan, 35000 Rennes et représentée par Madame Annie Olier, sa présidente d'autre part,

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de préciser les actions que la Ligue de l'Enseignement s'engage à mener pour l'année 2024 dans le cadre de son partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 2 – Article concerné par l'avenant**

Le présent avenant modifie l'article 1 comme suit :

Pour l'édition 2024 des semaines breilliennes de la laïcité, l'association s'engage à :

- réaliser une vingtaine d'interventions de deux heures en classe pour les élèves d'une dizaine de collèges d'Ille-et-Vilaine ;
- mettre en place des temps de lecture à destination des familles autour de la thématique du vivre ensemble et de la laïcité dans les médiathèques et les bibliothèques, en partenariat avec l'association Lire et faire lire et la Médiathèque départementale ;
- organiser des événements de promotion de la laïcité dans des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville avec de nouveaux partenaires locaux (organisation de ciné-débats, création d'un guide de discussion à destination des associations et des cinémas associatifs du département qui souhaitent organiser des événements sur la laïcité, etc.).

Pour mener à bien ces actions, le Département versera à la Ligue de l'enseignement une subvention de 6 000 euros.

Les autres articles de la convention non mentionnés dans le présent avenant restent inchangés.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**La Présidente de l'Association  
Ligue de l'Enseignement**

**La Conseillère départementale déléguée à  
la démocratie participative, à la  
citoyenneté et à la relation aux usagers  
du service public départemental**

**Annie OLIER**

**Cécile BOUTON**

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 16/09/2024

N° 49851

## Dépense(s)

Réservation CP n°20894

Imputation

**65-020-65748.221-0-P101**

Subventions - Laïcité

Montant crédits inscrits

6 000 €

**Montant proposé ce jour**

**6 000 €**

**TOTAL**

**6 000 €**